



Nouvelles modalités d'organisation du CAPES Externe, de l'Agrégation Externe et Interne d'Arts plastiques

publié le 02/05/2017

Arrêté du 30 mars 2017

Descriptif :

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013

Nouvelles modalités d'organisation du CAPES externe, de l'Agrégation Externe et Interne d'Arts plastiques :

- Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 [☞](#) fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.
- Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 [☞](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.